

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 19 janvier 2026 à 19h00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
Mme Stéphanie Ménard  
M. Dominic Châtelain  
Mme Isabelle Nadeau  
M. Tony Martel  
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu leur avis de convocation conformément à la loi.

17-01-2026

1. **Achat de chaînes pour la niveleuse**

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité et d'efficacité il y a lieu d'acheter des chaînes de traction pour installer sur la niveleuse;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Tony Martel

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat des chaînes de traction au coût de 3000\$.

Adoptée

18-01-2026

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Dominic Châtelain

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h20.

Adoptée

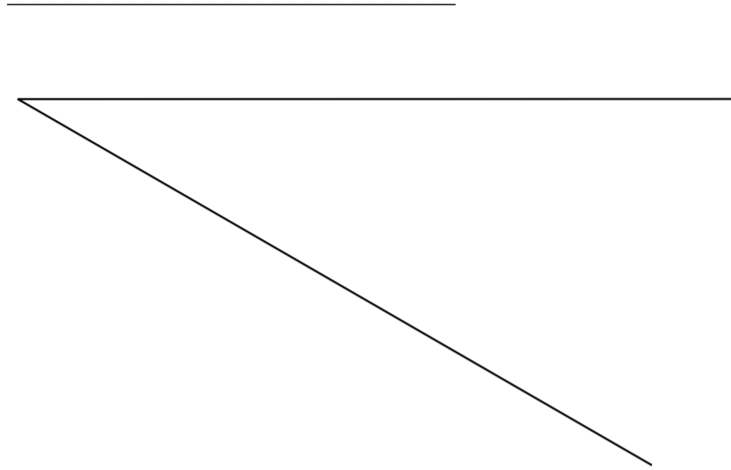
---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

A handwritten signature consisting of three lines. The first line is a short horizontal stroke. The second line is a longer horizontal stroke starting from the left edge of the page. The third line is a diagonal stroke starting from the left edge of the page and extending downwards and to the right, crossing the second line.